AMNESTY INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : PRE01/410/2012
24 August 2012

Gambie. Une terrible régression vers la peine de mort

Amnesty International a reçu des informations crédibles indiquant que neuf personnes ont été exécutées dans la nuit du 23 août en Gambie, et que d'autres condamnés risquent d'être exécutés le 24 et dans les jours qui suivront.

Selon des sources dignes de foi, neuf personnes dont une femme ont été sorties de leur cellule et exécutées dans la nuit du 23. Deux de ces condamnés seraient sénégalais.

En Gambie, la peine capitale peut être imposée pour meurtre ou trahison. Trois des personnes qui auraient été exécutées avaient été condamnées pour trahison.

« La décision du président gambien, Yahya Jammeh, d'exécuter neuf prisonniers après plus d'un quart de siècle sans exécution constituerait une terrible régression », a déclaré Paule Rigaud, directrice par intérim du programme Afrique d'Amnesty International.

« Si elles sont confirmées, ces exécutions représentent un affreux bond en arrière qui ferait replonger la Gambie parmi cette minorité d'États qui persiste à exécuter des gens, et nous demandons instamment aux autorités d'arrêter toute autre exécution à venir », a ajouté Paule Rigaud.

La dernière exécution avait eu lieu en 1985, il y a 27 ans. Amnesty International considérait que la Gambie faisait partie des pays abolitionnistes dans la pratique, et qu'il s'agissait donc de l'un des 141 pays (soit plus de deux tiers des États du monde entier) qui ont aboli la peine de mort légalement ou en pratique.

En Afrique, 22 états sur 54 membres de l'Union africaine sont abolitionnistes en pratique et 16 sont abolitionnistes légalement pour tous les crimes.

Les 19 et 20 août, lors d'un discours diffusé à la télévision à l'occasion de la fête musulmane de l'Aïd al Fitr, le président Jammeh a annoncé que, d'ici à la mi-septembre, toutes les peines de mort seraient « appliquées à la lettre ».

Selon le gouvernement gambien, il y avait 42 hommes et deux femmes condamnés à mort au 31 décembre 2011, dont 13 l'avaient été au cours de l'année. En 2012, trois hommes auraient été condamnés à la peine capitale, portant à 47 le nombre total de personnes sous le coup d'une condamnation à mort.

« Le président Jammeh doit mettre en place un moratoire immédiat sur la peine de mort, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, » a affirmé Paule Rigaud.

Amnesty International s'oppose en toutes circonstances à la peine capitale en tant que violation du droit à la vie et châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit.